

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2016

L'an deux mille seize et le douze avril à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Mme GRIGNOLA-BERNARD Virginie, maire.

PRESENTS : Mmes et MM. GRIGNOLA-BERNARD Virginie, GAYDON Alain, COURTOIS Laure, ROUX Pascale, JEANSON Sébastien, TISSOT Catherine, PODGORSKI Hervé, DESBLEDS Bastien, GRAND Thierry.

EXCUSES : Mmes et MM. GUERIN Ségolène, LOSSEROY Régine, SUBTIL Julie, PERDRIX Christophe, MICHELARD Pierre.

Date de la convocation : 5 avril 2016 - Nombre de membres : en exercice : 14 ; présents : 9 ; votants : 9.

Mme COURTOIS Laure est désignée secrétaire de séance.

Le conseil municipal approuve le procès-verbal de la réunion du 15 mars 2016 et traite les sujets suivants :

FINANCES

- Vote des taux communaux

Depuis le 1^{er} janvier 2016, la communauté de communes est désormais régie par le système de la fiscalité professionnelle unique. La communauté de communes perçoit les produits de la fiscalité économique tandis que la commune perçoit les produits de la fiscalité foncière.

Dans le cadre de l'intercommunalité future, la commune ne percevra plus la dotation de solidarité versée jusqu'ici par la communauté de communes. Un système de reversement de fiscalité est donc mis en place avec le basculement d'une partie du taux intercommunal sur le taux communal. Ainsi, grâce à cette augmentation de sa fiscalité propre, la commune pourra garantir ses marges de manœuvre financières, notamment en matière de participation aux services offerts par la communauté de communes.

Cette évolution s'effectue sans augmentation de fiscalité pour le contribuable, excepté le passage de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères de 7 à 8 %.

Les taux d'imposition communaux votés par le conseil sont les suivants :

- Taxe d'habitation : 12,85 %
- Taxe foncière (bâti) : 13,74 %
- Taxe foncière (non bâti) : 33,58 %

Le produit des taxes s'élève à 464 055 €.

Les taux d'imposition intercommunaux sont de :

- Taxe d'habitation : 7,15 %
- Taxe foncière (bâti) : 1,70 %
- Taxe foncière (non bâti) : 10 %

- Vote des budgets primitifs

Le conseil approuve les budgets primitifs.

BUDGET GENERAL	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1 556 472.44 €	1 556 472.44 €
Section d'investissement	1 635 254.59 €	1 635 254.59 €
TOTAL	3 191 727.03 €	3 191 727.03 €
ASSAINISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
Section d'exploitation	54 402.15 €	54 402.15 €
Section d'investissement	104 649.58 €	104 649.58 €
TOTAL	159 051.73 €	159 051.73 €
LOCAUX COMMERCIAUX	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	149 380 €	149 380 €
Section d'investissement	205 667.87 €	205 667.87 €
TOTAL	355 047.87 €	355 047.87 €

- Demande de subvention au conseil départemental pour les travaux de l'église

La commune a déposé un dossier et peut bénéficier d'une subvention à hauteur de 15 %, le montant des travaux s'élèvant à 257 359,50 € HT. Le dossier pour le versement de la subvention sera envoyé d'ici juin.

BATIMENTS

- Aménagement du bâtiment (au-dessus salle multisports)

La réflexion se poursuit, la visite de la Mairie de Mézériat a eu lieu. Les visites de la Mairie de Montracol ainsi que de la ZEST (Zone d'expérience sociale et technique) d'Ambérieu restent à effectuer. Ensuite, un appel d'offres à la maîtrise d'œuvre sera mis en publicité, avant d'opérer un choix pour permettre le démarrage des travaux avec un architecte.

- Salle des fêtes

L'éclairage de la halle va être modifié. L'éclairage du parking doit être repensé dans le cadre de la suspension de l'éclairage public.

- Dédite logement

Le T4 au-dessus de la mairie sera disponible à la location à partir du 30 juin 2016.

- Groupe scolaire

La sécurisation est pratiquement achevée. Les badges ont été programmés le mercredi 13 avril.

- Eglise

Le démarrage du chantier aura lieu le 17 ou le 23 mai. L'église sera indisponible du 31 mai au 18 juin, afin de procéder à l'enlèvement du crépi à l'intérieur.

PPRT

- Suivi du dossier

L'appel de fonds auprès des différents contributeurs des mesures foncières pour les deux propriétés acquises à l'amiable a été enclenché : la commune et le Conseil départemental ont versé leur contribution à la Caisse des Dépôts et Consignations.

Le dossier d'enquête parcellaire est en cours de constitution pour la troisième propriété.

Une rencontre avec la DREAL, la DDT, les municipalités de Marboz et Etrez ainsi que l'ensemble des riverains en prescription a eu lieu le mercredi 13 avril pour présenter la démarche visant à accompagner les travaux ainsi que le choix du maître d'œuvre.

ASSAINISSEMENT

- Station d'épuration : programme d'actions

Depuis le résultat du porter à connaissance, une réunion a eu lieu avec le cabinet Epteau. Un problème avait été identifié au niveau du déversoir d'orage. Une sonde en amont et en aval sera installée prochainement. Par ailleurs, de nombreuses infiltrations sont constatées dans les réseaux.

La commission voirie-réseaux s'est réunie la semaine dernière et a étudié le diagnostic établi par Epteau en 2009.

Le diagnostic sera présenté à des entreprises pour évaluer les travaux à réaliser sur les parties longues enterrées. Une fois les techniques de mise en œuvre validées, la commission choisira les tronçons sur lesquels porteront les travaux. Un appel d'offres pourrait être mis en publicité, avec un phasage possible. Le démarrage est envisagé pour l'automne.

VOIRIE-RESEAUX

- Déplacement du parcours de santé

Selon le règlement du PPRT, une déviation du parcours de santé était nécessaire, une partie du tracé du parcours de santé étant située dans le zonage. La commission étudiera un nouveau tracé.

- Projet de déviation GRT gaz

Le conseil valide le projet de déviation de GRT gaz au niveau de la RD 28, afin de renforcer la sécurité des piétons sur cette zone.

- Forfait raccordement des eaux usées et des eaux pluviales

Le coût moyen établi à environ 1 400 € par installation, pour un forfait facturé à 600 € par la commune, a conduit le conseil à abandonner cette décision. À compter du 1^{er} septembre 2016, les propriétaires effectuant des travaux d'assainissement devront les prendre en charge directement. En revanche, le contrôle de ces installations continuera à être effectué par la commune.

- **Interdiction de circulation**

Un arrêté d'interdiction de circulation sera pris à compter du mardi 12 avril 2016 sur le chemin bordant l'arboretum suite à l'effondrement d'une partie située en contrebas.

- **Haie bordant l'arboretum**

Le conseil s'étonne de la gestion de la haie bordant l'arboretum. En effet, le conseil avait attiré l'attention de l'association Arbre et Nature en novembre 2015 sur la nécessité de garder quelques sujets de haut jet.

AMENAGEMENT DU VILLAGE

- **Journée fête et nature avec STORENGY**

La Fête de la nature organisée par Storengy aura lieu le 20 mai 2016.

CLES

- **Groupe scolaire : tableaux blancs**

Deux tableaux à 412 € HT seront commandés.

- **Arboretum**

Sébastien Jeanson s'est rendu au cubage avec l'association Arbres et Nature. La vente revient à 25 € le stère, 300 € seront versés au CCAS.

- **Réunion de la commission**

La commission CLES s'est réunie le samedi 16 avril à 10 heures en vue de la préparation de la campagne électorale du conseil municipal des jeunes.

DIVERS

- **Personnel : emplois saisonniers**

Le conseil valide la candidature de Clément Charnay pour le mois de juillet. Pour le mois d'août, le choix n'a pas encore été arrêté.

La séance est levée à 23h55 - La prochaine réunion aura lieu le mardi 17 mai 2016.